

MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 17 NOV. 2014

Service Aménagement

Le Directeur Régional,

Division Aménagement et Urbanisme

à

Nos réf. :

Vos réf. :

594/14

Affaire suivie par :

amandine.ouros@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 65 37

quvlaine.gautier@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 64 26

Madame et Messieurs les directeurs des DDT(M)s

**Objet : Implication du Service Aménagement en matière de planification territoriale -
Contribution de la DREAL aux Porter à Connaissance des documents d'urbanisme
SCoT et PLU**

PJ : courrier du DREAL aux DDT(M)s en date du 25 février 2013
maquette de la trame type de la contribution de la DREAL aux PAC des documents d'urbanisme

Le Service Aménagement, en lien avec l'ensemble des services de la DREAL, porte les enjeux de l'Etat dans les documents d'urbanisme élaborés par les collectivités, en contribuant aux productions des DDT(M)s, à savoir :

- les Porter à Connaissance des PLU
- les Porter à Connaissance, notes d'enjeux et avis sur projets arrêtés relatifs aux SCoT, aux PLUi ainsi que, sur sollicitation spécifique, aux PLU à forts enjeux

La contribution de la DREAL aux PAC des documents de planification a fait l'objet d'un repositionnement du Service Aménagement en début d'année 2013 (cf courrier joint). En effet, la DREAL a souhaité se recentrer sur ses compétences propres, non disponibles sur son site Internet, dans le domaine des risques technologiques et industriels ainsi que dans celui des transports.

En parallèle, la DREAL a pour objectif de s'investir dans la production d'éléments de langage et d'apports méthodologiques sur les PAC et les notes d'enjeux des SCOT et PLUi, dans l'élaboration d'éléments d'analyse stratégique et de connaissance territoriale ainsi que dans des missions d'animation de réseaux.

Dans le prolongement de cette volonté affichée en février 2013, le Service Aménagement a rédigé avec l'appui des services métiers de la DREAL un PAC-type sur les thématiques suivantes :

- risques technologiques et industriels
- énergie-climat
- transport et mobilité durable
- environnement

Ce document sera consultable et téléchargeable sur le site Internet de la DREAL. Il sera l'unique contribution de la DREAL à tous les PAC des documents d'urbanisme. Les références législatives et réglementaires feront l'objet de mises à jour régulières, au même titre que les autres données disponibles sur le site Internet de la DREAL.

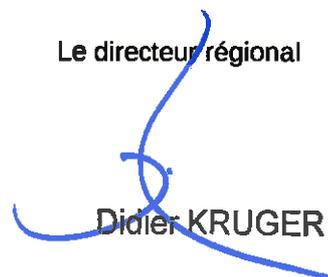
En conséquence, les services des DDT(M)s devront, dès la diffusion de ce document, se référer à cette trame-type et ne plus consulter le Service Aménagement de la DREAL pour des contributions aux PAC.

Ce dispositif comprend néanmoins un certain nombre d'exceptions destinées à répondre à des contextes ou problématiques spécifiques. Ainsi :

- la Division Transports Mobilité Sécurité du Service Transports de la DREAL pourra être sollicité par les DDT(M)s en vue de connaître les projets d'infrastructures de transports et de déplacements portés et/ou accompagnés par l'Etat sur le territoire communal ou intercommunal concerné par la démarche de planification
- des contributions à dire d'expert des services métiers de la DREAL resteront possibles sur des questionnements très précis relatifs à des documents de planification à forts enjeux.

Par ailleurs, afin de permettre une information minimum sur les procédures d'urbanisme initiées par les collectivités locales, les DDT(M)s continueront d'informer le Service Aménagement de la DREAL des prescriptions d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme.

Le directeur régional



Didier KRUGER

Copie à : Services DREAL